

# Projet Agrivoltaïque sur la commune de Monclar-sur-Losse

Porté par

**EnergieKontor**

& le GAEC du Petiti

## Livret d'information et de dialogue

### Ce livret contient

- Les planches de l'exposition du 26 mai 2026
- Les grilles de participation pour recueillir vos remarques, questions, propositions



Exposition  
d'information  
et de dialogue  
du 26 mai 2026



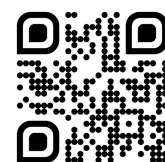
de 17h00 à 20h00



Foyer communal de  
Monclar-sur-Losse

**Une version électronique  
modifiable à retrouver en ligne**

via ce lien : [acceptablesavenir.fr/projet/monclar-sl/](https://acceptablesavenir.fr/projet/monclar-sl/)  
ou en flashant le QR Code



# Votre participation

Ce livret synthétise les panneaux explicatifs du projet agrivoltaïque sur la commune de Monclar-sur-Losse, présentés lors de l'exposition d'information et de dialogue du 26 mai 2026.

## Vous êtes invités à :

- Prendre connaissance des informations disponibles sur le projet
- Transmettre vos questions, remarques et propositions

Chaque affiche d'information est référencée par une pastille :

## Introduction

**2** Projet Agrivoltaïque sur Monclar-sur-Losse p. 4

## La démarche de dialogue

**3** La démarche de dialogue proposée p. 6

**4** Les engagements pour le dialogue p. 8

## Le projet

**5** Pourquoi ce projet ? p. 10

**6** Le projet agricole p. 12

**7** L'agrivoltaïsme p. 14

**8 9** Le projet solaire p. 16 à 19

**10 11** Enjeux écologiques p. 20 à 23

**12 13** Enjeux paysagers p. 24 à 27

**14** Recyclage des panneaux p. 28

**15** Retombées locales p. 30

**16** Montage juridique p. 32

**17** Calendrier du projet p. 34

## Éléments ouverts au dialogue

**18** Éléments ouverts au dialogue p. 36

**Afin de tracer vos questions et suggestions, nous vous proposons de renseigner les informations ci-dessous.**

**Vous êtes :**     Elu.e     Citoyen.ne     Voisin.e

**Si vous souhaitez rester anonyme tout en suivant votre participation, vous avez la possibilité de créer un code.**

Votre code (2 lettres, 3 chiffres - ex : AA315) : .....

**Sinon :**

Nom : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

J'accepte que mes données soient utilisées par Acceptables Avenirs dans le cadre du projet selon sa politique de confidentialité\*

**Signature**

### **Pourquoi être identifié?**

Le dialogue est ouvert et transparent.

Un identifiant facilite le suivi de vos informations tout au long du projet.

Vous pouvez être informé directement des prochains événements autour de ce projet.

### **\* UTILISATION ET TRANSMISSION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES**

#### **Durées de stockage de vos données**

Les données personnelles en notre possession sont conservées indéfiniment.

#### **Les droits que vous avez sur vos données**

Vous pouvez demander la suppression de ces données personnelles de nos bases en nous envoyant un courriel à l'adresse [info@acceptablesavenirs.eu](mailto:info@acceptablesavenirs.eu)

#### **Transmission de vos données personnelles**

En aucun cas les données personnelles que nous possédons vous concernant ne sont vendues, transmises ou échangées, à quelque personne ou entité, à des fins commerciales et/ou de marketing.

#### **Informations de contact**

Si vous souhaitez exercer votre droit à la modification, à la consultation, ou à la suppression de vos données personnelles, merci de le faire par mail à l'adresse [info@acceptablesavenirs.eu](mailto:info@acceptablesavenirs.eu)

#### **Procédures mises en oeuvre en cas de fuite de données**

Conformément à la procédure prévue par le règlement général sur la protection des données en cas de fuite ou d'anomalie concernant les données personnelles en notre possession, nous informerons les autorités compétentes (CNIL), et vous avertirons de la nature des données ayant fuité et la nature du risque qui peut être engendrée si cela peut entamer vos droits et libertés (données sensibles) dans un délai maximal de 72 heures après constat du problème.

# 1

# Projet Agrivoltaïque sur la commune de Monclar-sur-Losse

## Les motivations du projet



Le projet agrivoltaïque porté par la société EnergieKontor France (EKF) et le GAEC du Petit, basé à Saint-Maur est conçu selon les exigences du Décret du 8 avril 2024. Il vise à concilier production d'électricité solaire et activité agricole locale, afin d'assurer une double valorisation des terres.

Le projet, associant élevage et production d'énergie renouvelable, permettrait notamment :

- d'offrir au GAEC du Petit les prairies pâturables dont il manque à proximité de la stabulation pour développer l'exploitation ;
- de disposer de pâtures entièrement sécurisées avec clôtures et vidéo-surveillance (gain de temps et réduction des risques) ;
- de préserver la production de la prairie en cas de sécheresse ;
- d'améliorer le bien-être des animaux face aux aléas climatiques ;
- d'assurer à long terme la préservation d'une activité agricole sur ces terres après le départ à la retraite du propriétaire.



## Les motivations du dialogue

EnergieKontor et le GAEC du Petit souhaitent échanger avec les habitants et les acteurs du territoire afin de présenter le projet et de veiller à sa bonne intégration locale.

Cette démarche vise à recueillir les attentes, répondre aux questions et aux propositions, et, faire évoluer le projet en fonction des retours exprimés.



# 3 La démarche de dialogue proposée

EnergieKontor et le GAEC du Petit souhaitent échanger avec les habitants et les acteurs du territoire afin de veiller à la bonne intégration du projet au niveau local.





# 4 Les engagements pour le dialogue

Dans le cadre de cette démarche de dialogue, EnergieKontor et le GAEC du Petit s'engagent à :



## Répondre à toutes les questions écrites

formulées dans le cadre du dialogue territorial



## Analyser objectivement toutes les propositions

concernant les éléments ouverts au dialogue



## Restituer exhaustivement

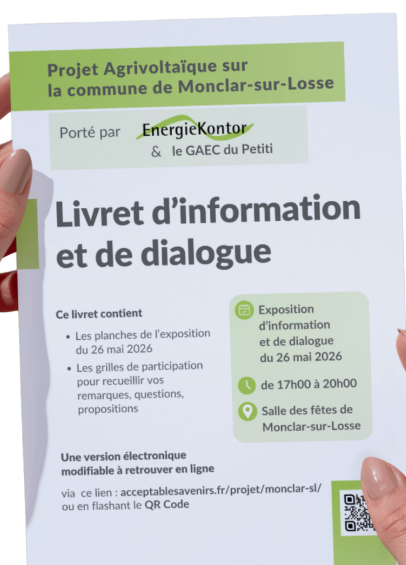
les éléments issus du dialogue et y répondre en faisant, le cas échéant, évoluer le projet.



## Alimenter sa demande de permis de construire

uniquement à partir des éléments présentés et/ou débattus dans le cadre du dialogue

## Pour participer :



## Vous êtes invités à transmettre vos questions, remarques et propositions

→ via le livret d'information et de dialogue

- mis à votre disposition dans la salle

→ en participant en ligne

- via : [acceptablesavenir.fr/projet/Monclar-sl](https://acceptablesavenir.fr/projet/Monclar-sl)
- ou via ce QR code





# 5 Pourquoi ce projet ?

## Intérêt agricole

### → **Consolider l'exploitation**

grâce à l'augmentation du cheptel bovin et à la sécurisation des conditions d'exploitation

### → **Améliorer les conditions d'exploitation**

- en préservant la production de la prairie en cas de sécheresse
- en améliorant le bien-être des animaux face aux aléas climatiques (zones d'ombre accessibles sur les pâturages)

### → **Soutenir les acteurs agricoles du territoire**

- par un partage de la valeur avec le monde agricole (exploitants, propriétaires et autres acteurs locaux)
- par la préservation d'une activité agricole sur ces terres après le départ à la retraite du propriétaire



## Un projet réfléchi et porté avec EnergieKontor

### → **Co-activité associant pâturage et production d'énergie**

Le projet agrivoltaïque a pour objectif de contribuer à la consolidation économique de l'exploitation, produire de l'énergie renouvelable, tout en apportant les services agricoles suivant :

- adaptation au changement climatique
- amélioration du bien-être animal.



## Intégration territoriale du projet

### → **Mise en oeuvre d'un dialogue avec le territoire**

Cette démarche vise à recueillir les attentes, répondre aux questions et aux propositions du territoire, et, faire évoluer le projet en fonction des retours exprimés.



# 6 Le projet agricole



## Situation actuelle

### Le GAEC du Petit

GAEC Familial, géré par M. Alexandre Couget et son père, M. Patrick Couget.

→ Élevage bovins (60 têtes)

→ Des cultures d'alimentation



M. Alexandre Couget



## L'exploitation demain

### Consolidation de l'exploitation

#### → Augmentation du cheptel

- Passage à environ 80 mères
- En pâture tournant d'avril à novembre



#### → Amélioration des conditions d'élevage

- Pâturages sécurisés et ombragés avec abreuvoirs à disposition



#### → Commercialisation des produits en circuits courts

- Partenariat avec des restaurations collectives locales à l'étude





# 7 L'agrivoltaïsme



## Définition

L'agrivoltaïsme est une installation solaire qui contribue durablement à la production agricole en apportant au moins l'un des services suivants :

- amélioration du potentiel agronomique,
- adaptation au changement climatique,
- protection contre les aléas,
- amélioration du bien-être animal.

Une installation est exclue si elle porte une atteinte substantielle à ces services, n'est pas réversible, si l'agriculture ne reste pas l'activité principale sur la parcelle ou si la production agricole des parcelles ne présente pas un rendement suffisant.

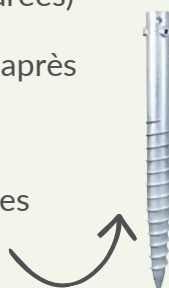


## Projet compatible

Le projet répond à la définition de l'agrivoltaïsme et respecte les critères du décret du 8 avril 2024 :

- **Amélioration du bien-être animal**, grâce à l'ombre des panneaux, qui protège les animaux de la chaleur.
- **Adaptation au changement climatique**, en limitant les effets de la sécheresse et des fortes chaleurs sur les animaux et les prairies.
- **Maintien de l'élevage comme activité principale**, avec une emprise très limitée (Moins de 7% de surface non pâturable à l'échelle des parcelles clôturées)
- **Revenu agricole amélioré**, après implantation du projet
- **Réversibilité totale.**

(Pistes enherbées ou traitées en GNT, vis de fondations, pas d'enrobé ni de béton)



## Réglementation

**Loi de mars 2023 ou Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables**

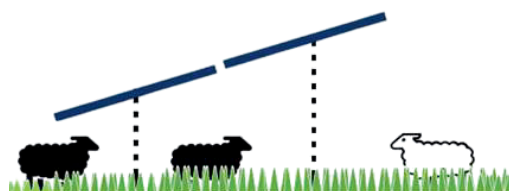
Cette loi a facilité le déploiement du photovoltaïque en définissant l'agrivoltaïsme et en précisant les critères, avis et garanties pour les projets.

**Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024**

Ce décret précise les conditions des projets agrivoltaïques et du photovoltaïque au sol sur terrains agricoles, naturels ou forestiers, en distinguant l'agrivoltaïsme, qui associe production énergétique et production agricole, des projets photovoltaïques traditionnels réservés aux terrains dégradés, incultes ou non exploités depuis au moins 10 ans.

**Arrêté du 5 juillet 2024**

Cet arrêté complète le décret en précisant les conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers, et aborde les garanties financières, rapports de contrôle et indicateurs d'agrivoltaïsme.





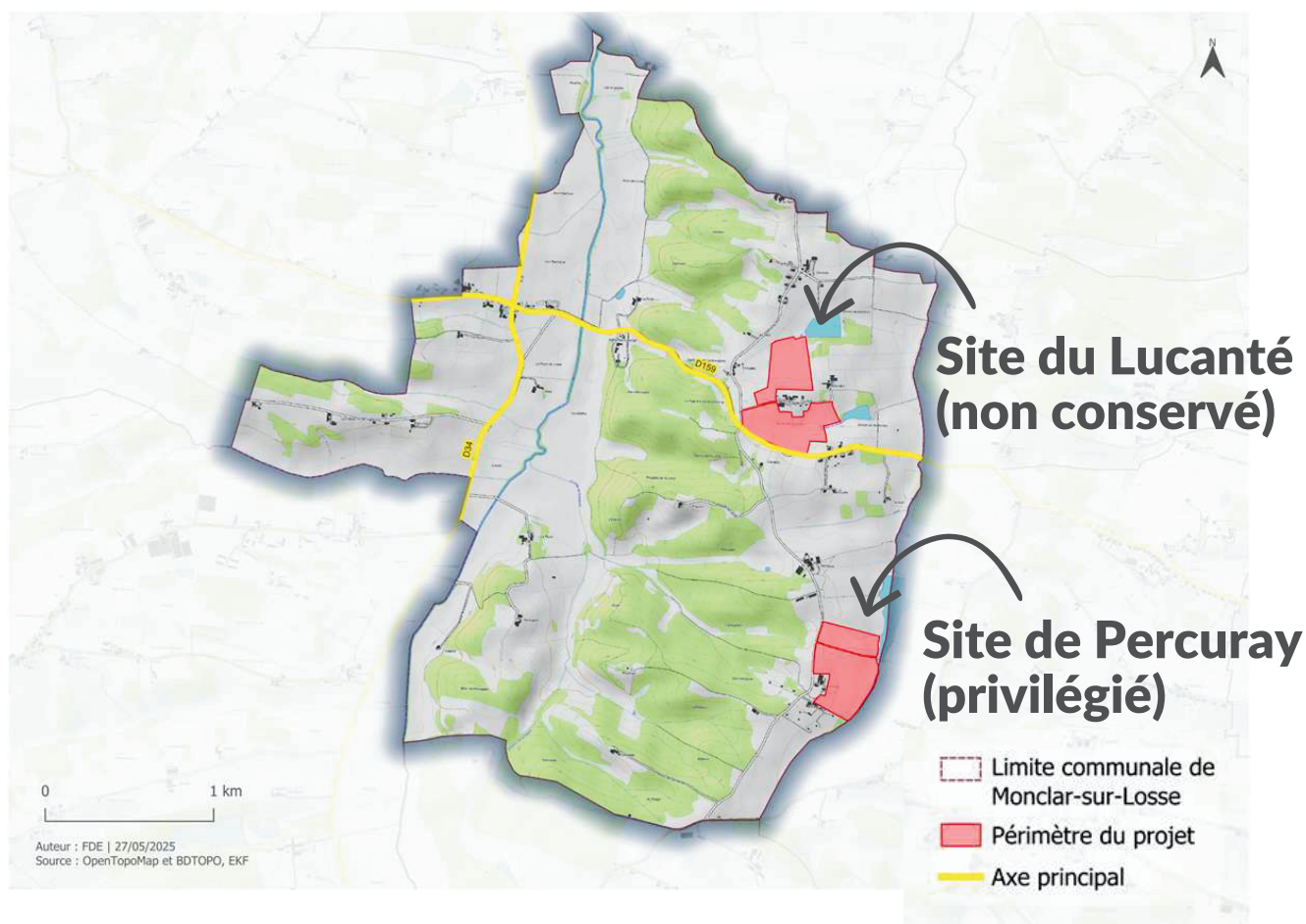
# 8 Le projet solaire

## Localisation

### Localisation des zones étudiées

#### → Périmère du projet

- **Site de Percuray (site privilégié)** - se trouve en limite Est de Monclar-sur-Losse, en bordure du Chemin de la Croix du Péage qui rejoint la RD159 en direction de Neuvic.
- **Site du Lucanté** - Un second site a été étudié plus au nord, en bordure de la route de Mirande. À la suite de l'état initial de l'environnement et de l'identification d'enjeux environnementaux forts, il a été décidé de ne pas retenir ce site comme zone potentielle d'implantation du projet.





# 9

# Le projet solaire

## Implantation potentielle et estimations



### Site de Percuray (privilegié)

**Puissance crête**

**14,86 MWc**

**Production ENR**

**20 000 MWh/an**

**Equivalent consommation**

**5 000 foyers/an** (source: CRE 2024)

**Surface cloturée**

**14,38 ha**

dont emprise panneaux

**5,76 ha soit 40%**

**Poste source**

**Mirande ≤ 8,3 km**





# 10 Enjeux écologiques

## Étude d'impacts

Dans le cadre d'un projet agrivoltaïque, une étude d'impact environnemental est réalisée afin d'identifier les enjeux écologiques du site.

Elle permet d'analyser les effets du projet sur la faune, la flore, les sols et les paysages, et de définir les mesures nécessaires pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.

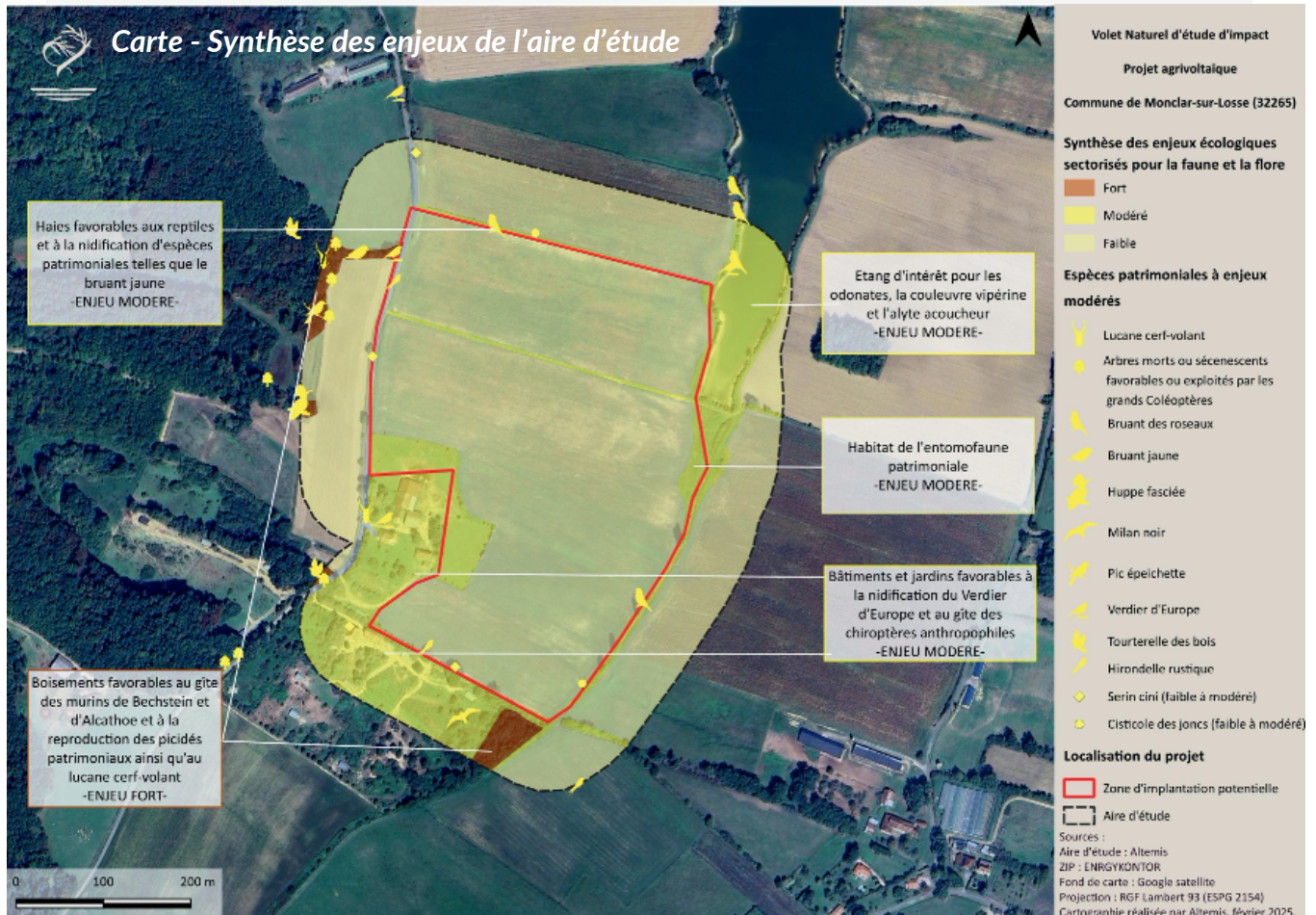
L'étude d'impact étant en cours, les premiers résultats présentés ci-dessous concernent l'état initial faune/flore réalisé par ALTEMIS.

### Résultats de l'état initial - Faune / Flore

La zone d'implantation potentielle est située pour la plus grande partie au sein de zones de cultures peu favorables à la biodiversité.

Les enjeux écologiques se concentrent surtout en bordure du site : haies, chemins, pâturages et zones humides, qui accueillent différentes espèces (oiseaux, reptiles, insectes, amphibiens).

Ces milieux sensibles étant principalement situés en périphérie, ils pourront en grande partie être évités. Les espèces protégées sont donc peu concernées par la zone d'implantation des panneaux.





# 11 Enjeux écologiques

## Étude d'impacts

L'étude d'impact étant en cours, les premiers résultats présentés ci-dessous concernent l'état initial faune/flore réalisé par ALTEMIS.



### Résultats de l'état initial - Zones humides

Des sondages pédologiques sont réalisés afin de caractériser les sols et d'identifier la présence éventuelle de zones humides.

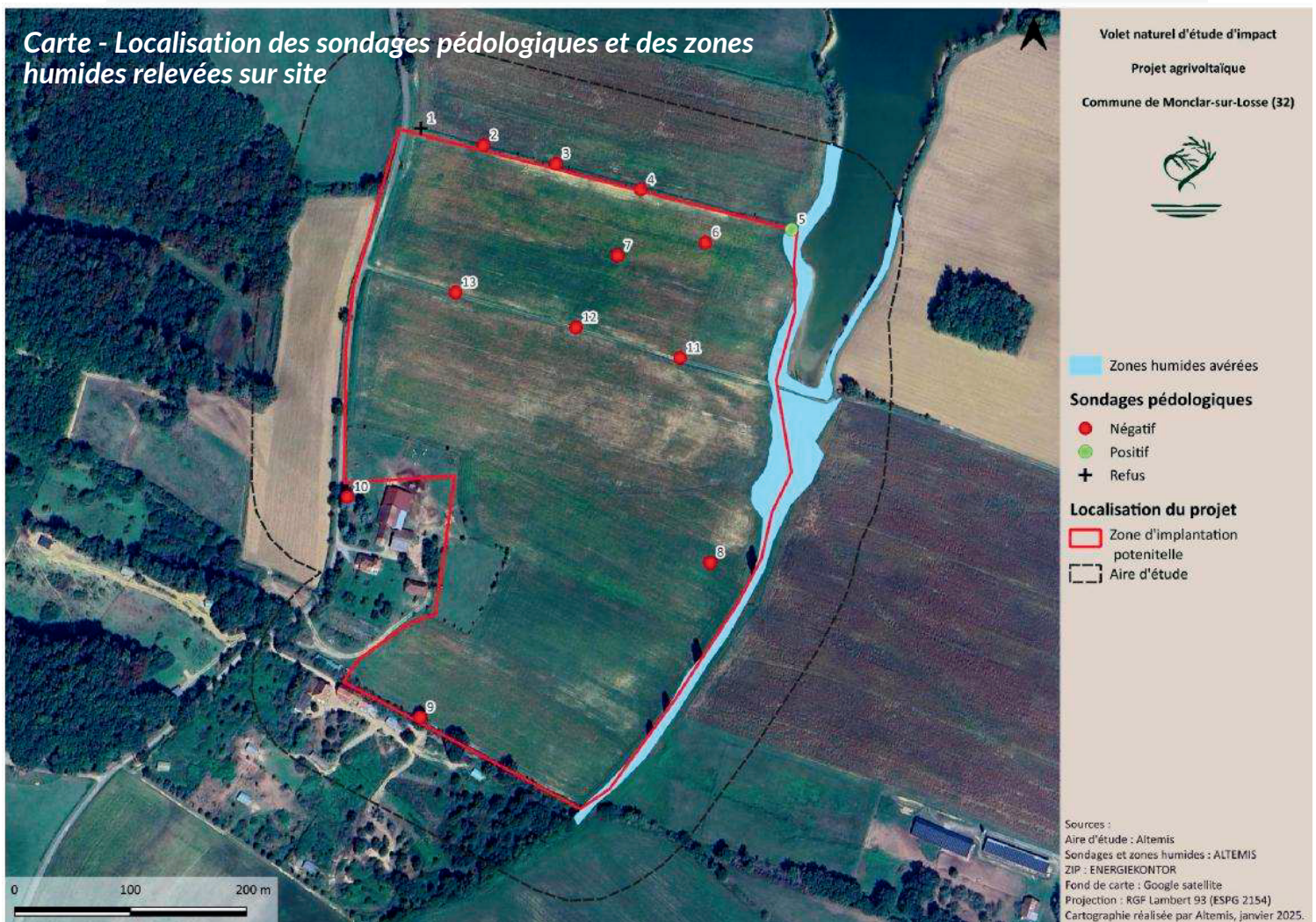
Ils permettent d'analyser la composition et l'humidité des sols, ainsi que les traces d'hydromorphie (marques liées à la présence d'eau), afin de confirmer ou non le caractère humide des terrains.

Sur la carte ci-dessous :  
Les points rouges / verts correspondent aux sondages pédologiques réalisés sur la zone.

Les sondages confirment l'absence de zones humides sur la quasi totalité du site.

La zone bleue correspondent aux zones humides avérées, situées en bordure est.

Ces zones pourront être totalement évitées.





# 12 Enjeux paysagers

## Étude d'impacts et visibilité du projet

L'étude d'impact étant en cours, les premiers résultats présentés ci-dessous concernent l'état initial paysagé réalisé par Urbactis.

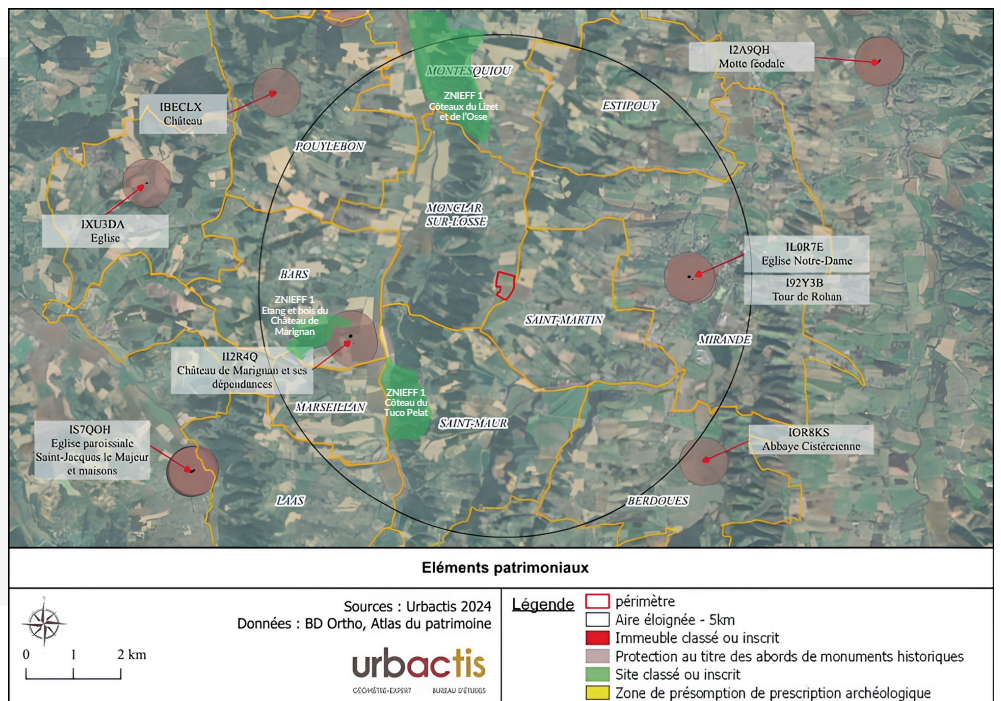
**urbactis**  
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

### Résultats de l'état initial - Aire d'Etude Eloignée

**Pas d'enjeux patrimoniaux à proximité immédiate**  
Trois monuments historiques sont recensés dans un rayon de 5 km, le plus proche étant à environ 3,2 km.

**Pas d'enjeux sur le plan naturel à proximité immédiate**

Trois zones écologiques sensibles (ZNIEFF) sont présentes à proximité, sans enjeux notables vis à vis du projet.



### Visibilité du projet dans l'aire d'étude rapprochée

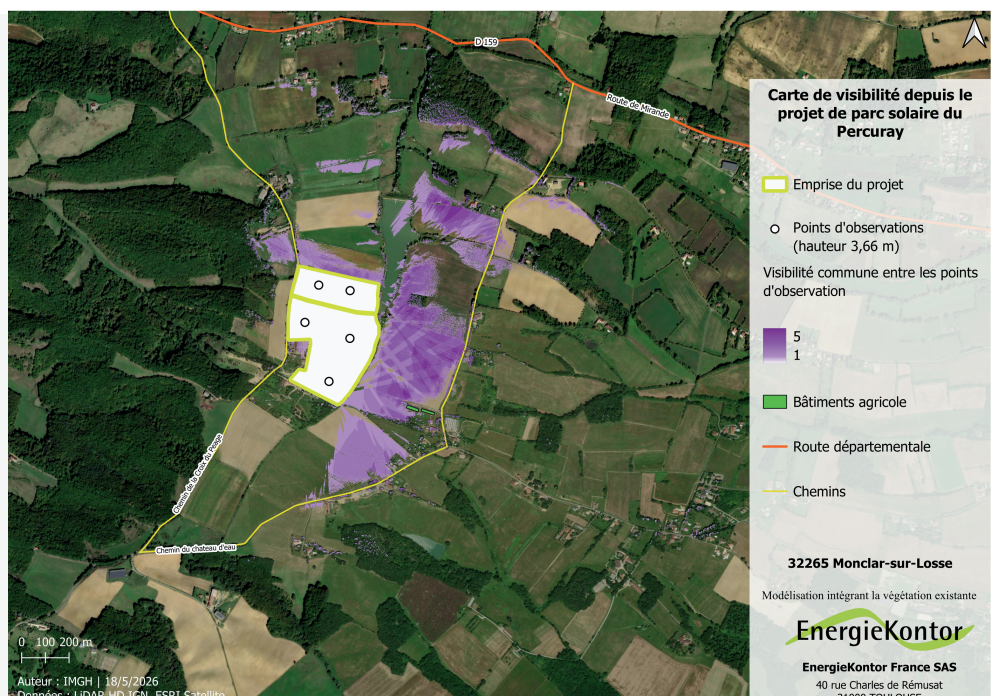
**Carte des intervisibilités avec le projet**

Le relief topographique limite les intervisibilités aux premiers voisins de 200 à 600 m, entre les Chemins de la Croix du Péage et celui de Château d'eau.

Passé le premier coteau, le projet est invisible, notamment depuis la RD159.

**Intervisibilité** : deux points ou lieux se voient mutuellement.

**Covisibilité** : deux éléments sont visibles en même temps depuis un même point d'observation.

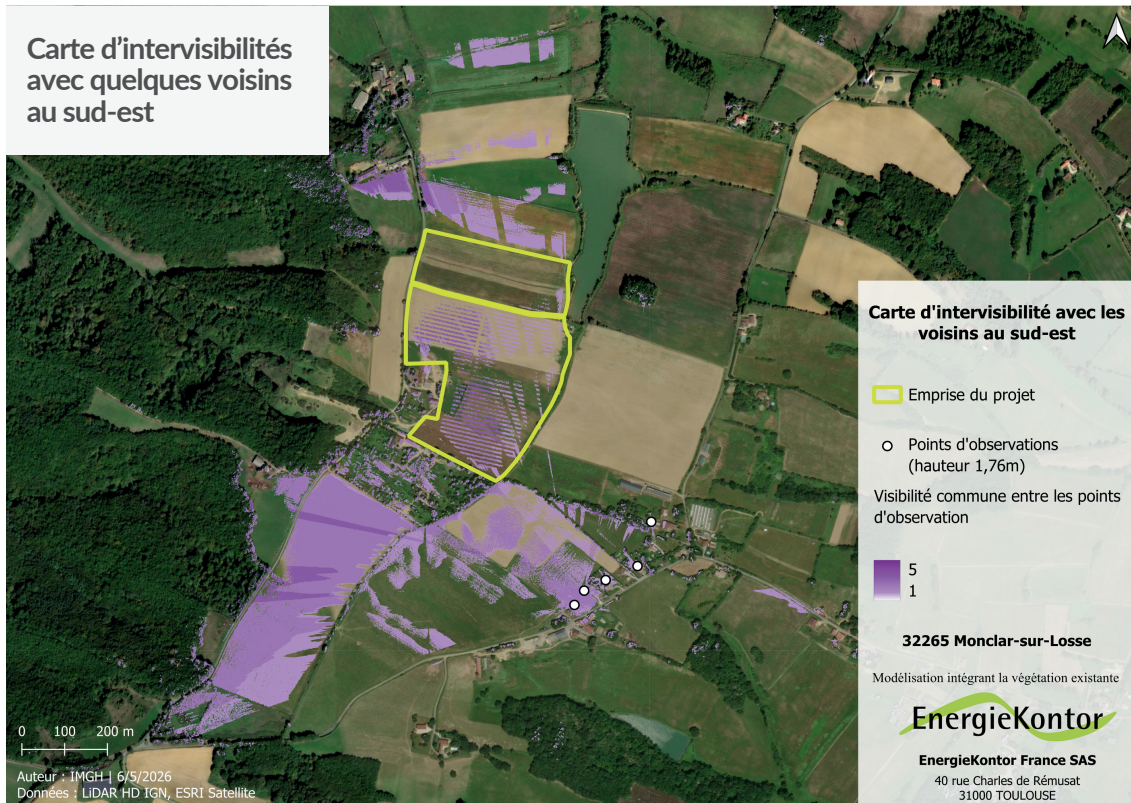




# 13

## Enjeux paysagers

### Visibilité du projet



EKF peut proposer un traitement paysager délocalisé aux résidences individuelles impactées. Un architecte paysager se tient à disposition des personnes concernées.





# 14 Le recyclage des panneaux photovoltaïques

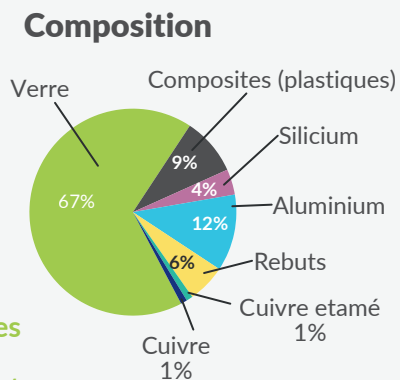
## Une filière organisée en France

Les panneaux photovoltaïques en fin de vie peuvent être : collectés, réemployés ou recyclés grâce à une filière dédiée (SOREN)

**Les panneaux cristallins sont recyclables à**

**94%\***

*\*jusqu'à + de 95% selon les installations et les technologies de traitement*



Une contribution est versée dès l'installation du projet photovoltaïque pour financer

**soren**

*Éco-organisme agréé par les pouvoirs publics chargé de la collecte et du recyclage des panneaux en France.*

## Comment les panneaux sont-ils recyclés ?

**Les panneaux usagers sont**

- 1 Collectés**  
dans des points d'apport volontaire ou sur le site
- 2 Démontés**  
et séparés de leurs cadres aluminium
- 3 Broyés ou délaminés**
- 4 Triés**  
afin de récupérer les différents matériaux recyclables

### Que récupère-t-on ?

Les matériaux recyclables

- **Verre** → recyclable à 100 %
- **Cadres aluminium** → recyclables à 100 %
- **Silicium** → recyclable
- **Métaux conducteurs** (argent, cuivre, aluminium) → recyclables
- **Plastiques** → valorisés sous forme de granulés ou d'énergie

### Et les matériaux controversés comme le tellure de cadmium ?

**Les panneaux photovoltaïques cristallins prévus pour ce projet n'utilisent pas de tellure de cadmium.**



# 15 Retombées locales

## Compensation agricole

**Une enveloppe dédiée au soutien de l'agriculture locale** sera proposée par l'ADASEA 32 en compensation des impacts résiduels du projet (3% de surfaces artificialisées).

→ Les acteurs locaux susceptibles de bénéficier de cette enveloppe seront également identifiés

→ de même que les modalités d'utilisation (ex. : soutien aux jeunes agriculteurs et au Projet Alimentaire Territorial, achat de matériel pour la CUMA locale...)

## Participation financière

### Financement participatif

→ possibilité pour les habitants de prendre part au financement dans un projet d'énergie renouvelable local (environ 100 000 €" ouverts à la participation)



### Participation à la vie locale

→ soutien à des projets, associations et initiatives du territoire

### Retombées fiscales locales

des recettes générées pour les collectivités locales (commune, intercommunalité, département)

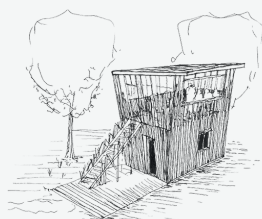
→ IFRER **près de 1,9 millions d'euros projetés sur 30 ans**

→ CFE, CVAE

## Autres retombées locales

### Projet d'espace pédagogique

→ Espace pédagogique avec panneaux explicatifs, tables de pique-nique et plateforme d'observation sur le site



→ Mise en place d'un partenariat avec les écoles de la région (Organisation de sorties scolaires)



**Mise à disposition de réserves d'eau privées pour la défense incendie publique**



**Réaménagement du chemin de randonnée existant**

Voir les éléments ouverts au dialogue → affiche 18



# 16 Montage juridique



## Bail emphytéotique

### Qu'est-ce que c'est ?

→ Un contrat de longue durée permettant d'utiliser un terrain en échange d'un loyer.

### Concrètement

- le propriétaire garde son terrain
- le locataire (ici Energiekontor) peut l'utiliser comme s'il en était presque propriétaire
- en échange, il paie un loyer
- à la fin du bail, le terrain revient au propriétaire
- un contrat de 40 ans renouvelable



## Convention tripartite

### Qu'est-ce que c'est ?

→ Un accord entre Energiekontor, l'exploitant agricole et la Chambre d'Agriculture.

### Elle garantit

- le suivi de l'activité agricole (production, élevage)
- sa continuité, avec un accompagnement technique et économique conforme au cadre agrivoltaïque.



## Prêt à Usage

### Qu'est-ce que c'est ?

→ Un accord permettant à un agriculteur d'utiliser un terrain gratuitement ou à titre encadré.

### Il permet

- à l'exploitant d'utiliser les parcelles pour son activité agricole dans la durée.
- Prêt à Usage de 10 ans
- Renouvelable 2 fois par tranches de 10 ans



# 17

## Calendrier du projet

Dates effectives

Dates projetées





# 18 Éléments ouverts au dialogue

→ Sous réserve de faisabilité (technique, économique, agricole)



## Projet solaire

### → Puissance du parc

Puissance minimale / cible,  
Surface/emprise de panneaux

### → Configuration du parc

Configuration panneaux (Hauteur, formats),  
Calepinage (implantation, écartement),  
Positionnement au sein des parcelles

### → Usages des zones exclues

Types de cultures/sols, contraintes,  
priorités



## Intégration paysagère

### → Haies, clôtures

Essences / emplacement / configuration  
du massif / type de gestion ...

### → Photomontages

Étude de points de vue complémentaires

### → Poste de transformation

Distances, contraintes foncières et  
réseau

### → Autres infrastructures

Couleurs, bardages, matériaux



## Retombées territoriales

### → Financement participatif

Modalités (Conditions, public visé, durée)

### → Dimensions agricoles

- Compensations collectives
- Aide pour bâtiment d'élevage
- Suivi agricole
- Valorisation produits (circuit de vente)

### → Mesures environnementales

- Plantation et entretien de haie,  
jachère, suivi de la biodiversité
- Suivi environnemental et écologique à  
long terme (30 ans)

### → Mesures en phase travaux

- Recours aux entreprises locales (VRD,  
traitement paysager)
- Circulation camions (voies/itinéraires)

### → Activité cynégétique

Prise en compte de l'activité cynégétique

### → Retombées citoyennes

- Accompagnements possibles :  
transition écologique
- Dialogue territorial : Mise en place  
d'un comité post-dialogue

### → Espace & Plateforme pédagogique



Un livret est à votre disposition pour recueillir vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, et participer en ligne :

- [acceptablesavenir.fr/projet/monclar-sl/](https://acceptablesavenir.fr/projet/monclar-sl/)
- ou en flashant le QR Code



# Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....





# Projet Agrivoltaïque sur la commune de Monclar-sur-Losse

Porté par

**EnergieKontor**

& le GAEC du Petiti

## Le dialogue continue

Merci pour votre participation

**Vous êtes invités à participer jusqu'au**

**26 juin 2026**

**Vous pouvez transmettre vos questions,  
remarques et propositions**

### Nous remettre votre livret d'information et de dialogue

→ Par mail

[info@concertiis.fr](mailto:info@concertiis.fr)

→ Par courrier postal

**Acceptables Avenirs,  
20 rue Hermès,  
31520 Ramonville-Saint-Agne**

### Participer en ligne via la page web dédiée au projet

→ avec ce lien

[acceptablesavenir.fr/projet/monclar-sl/](http://acceptablesavenir.fr/projet/monclar-sl/)

Le livret en format modifiable est aussi disponible en ligne

→ avec ce QR code

